

**L'art du désistement :
création d'un tableau vivant pour illustrer une
nouvelle tendance théorique sur la
(ré)intégration sociocommunitaire des
jeunes qui ont un casier judiciaire**

24^e congrès du RCJÉQ – Innover et créer pour grandir !

21 octobre 2021



Jocelyn Gadbois

Conseiller en itinérance
Direction des services en dépendance et en
itinérance
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Natacha Brunelle

Professeure-chercheure au département de
psychoéducation de l'UQTR
Directrice scientifique du **(RÉ)SO 16-35**
Chercheure à l'IUD, au RISQ et au CICC



AXE 1

Jeunes judiciairisés
16-35 ans

**MULTI
PROBLÉMATIQUES**

AXE 2

**Intervenants /
Prestataires de
services**

**RÉSEAUX DE
COLLABORATION**

AXE 3

**Projet pilote
d'actions intersectorielles**
- Régions CN / MTL / MCQ -

**EXPÉRIENCES ET
PERCEPTIONS**
(Parcours, situations, services)
- Entretiens qualitatifs -

ÉTAT DES LIEUX
- Analyse de réseau -

OPINIONS
- Cartographie conceptuelle -
- Focus groups -

CO-CONSTRUCTION
(Exploration collective de solutions
concrètes)
- Méthode d'analyse de groupe (MAG) -

BUT

**Favoriser le désistement de la délinquance
des jeunes judiciairisés ainsi que leur
(ré)intégration sociocommunautaire**

La peine de prison

La prison est un lieu où l'on prive de ses libertés une personne qui a commis un délit grave ou un crime. « *Mais à quoi ça sert, une peine de prison ?* »

PUNIR : Pour certains, la peine de prison est un moyen de punir les criminels à la hauteur de la gravité de leur crime. Il faut qu'ils paient leur dette. Cette punition viendrait racheter les torts qu'ils ont commis aussi bien à la société qu'à leur(s) victime(s).

« *C'est facile de me juger. C'est plus difficile de me comprendre.* »



DISSUADER : Pour d'autres, la peine de prison est une manière de convaincre la société que le crime entraîne des conséquences. Ce n'est pas une colonie de vacances. Pour savoir si le message passe, on regardera si le taux de criminalité d'une population baisse ou augmente. On croit également qu'une peine sévère évitera la récidive.

« *Penses-tu vraiment qu'être plus sévère avec moi va m'aider ?* »

ISOLER : La peine de prison peut aussi être pensée comme un moyen d'isoler une personne jugée dangereuse. Il faut la neutraliser dans un espace clos et surveillé. Avant de la laisser sortir, on évaluera le risque qu'elle recommence à commettre des délits.

« *Si tu ne me fais pas confiance, à quoi ça me sert de chercher à la gagner ?* »

RÉHABILITER : Enfin, la peine de prison peut être vue comme un moment de réflexion durant lequel la personne qui a commis un crime s'engage dans un travail sur elle-même et avec les autres. Elle cherche à comprendre les souffrances ; celles qu'elle a fait vivre ; celles qu'elle a vécues ; celles qu'elle ne fera plus jamais vivre à quiconque. Dans ce moment de réflexion, il faut accompagner la personne vers le changement, vers l'intégration ou la réintégration dans la société.

« *Ça fait partie de ce qu'on appelle le désistement.* »

Le désistement

Le désistement, c'est le processus lent et complexe par lequel la personne judiciarisée **cesse de commettre des délits et s'intègre progressivement dans la société.** C'est comme arrêter de fumer ; la journée qu'un fumeur écrase sa dernière cigarette, il n'est pas considéré automatiquement comme un « non-fumeur » ; il est un « ex-fumeur ». C'est semblable pour le crime; une personne qui n'en commet plus est appelée un « désisteur » en criminologie.

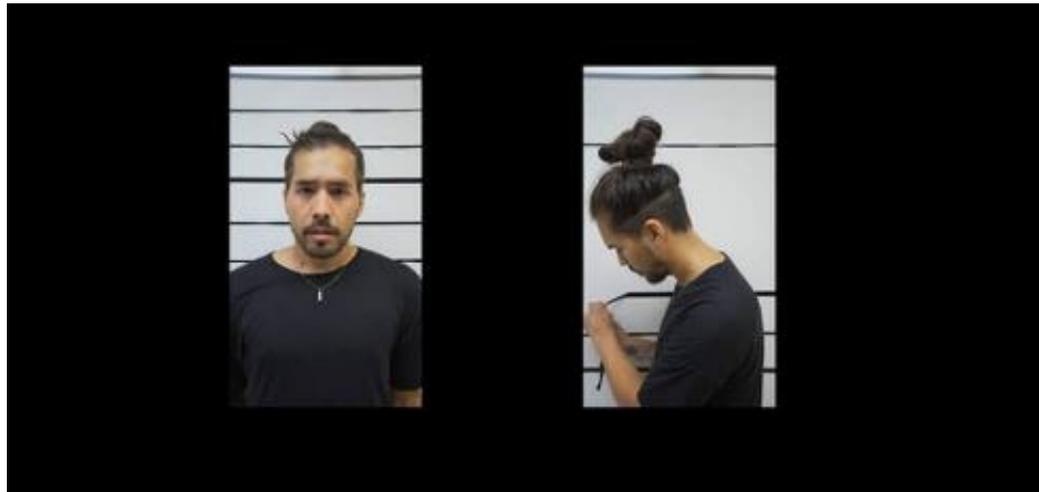


Le désistement nécessite des **changements majeurs** à différents niveaux : dans la manière de penser, dans les relations sociales, dans son identité. Le désisteur rencontre aussi plusieurs difficultés, notamment les sentiments d'isolement, d'échec et de désespoir. Cela constitue **une véritable épreuve d'endurance** pour pouvoir faire partie de la communauté.

Pour bien comprendre le processus, il faut considérer que tous **les désisteurs n'ont pas le même point de départ;** ils n'ont ni les mêmes opportunités de pouvoir s'en sortir ni les mêmes intérêts. Les changements qui surviennent ne résultent pas toujours de leurs propres décisions et ne sont pas toujours positifs. Le parcours peut ainsi être long, sinueux, parsemé d'embûches, de frustrations et de sentiments d'injustice.

Aussi et surtout, **le désistement est freiné par l'image que la société se fait de la personne judiciarisée.** En la renvoyant constamment à son passé criminel, elle lui laisse entendre qu'elle est incapable de changer, voire incapable de vivre en société. Il est important de garder à l'esprit que ce n'est pas le criminel qu'il faut réprimer, mais le crime. Pour faciliter le désistement, **il est essentiel de croire en la réhabilitation** et se rappeler que les personnes judiciarisées sont avant tout des êtres humains.

Présentation du Tableau vivant



Désistement

Production : (RE)SO 16-35

Conception : Jocelyn Gadbois

Réalisation : Chentian Zhang

Performance : Philippe Mercier

**Comité scientifique : Natacha Brunelle (UQTR), Isabelle F.-Dufour (ULaval),
Sylvie Hamel (UQTR), Nadia L'Espérance (CIUSSS MCQ), Justine Le Blanc (MSP),
Anta Niang (ENAP), Chantal Plourde (UQTR)**

 **reso1635**

 **www.reso1635.ca**

 **reso1635@uqtr.ca**

